

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

WT/BOP/N/30

13 octobre 1997

(97-4391)

Comité des restrictions appliquées à des
fins de balance des paiements

Original: anglais

NOTIFICATION CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE 9 DU MEMORANDUM
D'ACCORD SUR LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE DE 1994
RELATIVES A LA BALANCE DES PAIEMENTS

La Mission permanente de la Bulgarie a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 6 octobre 1997.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la surtaxe à l'importation de 5 pour cent imposée le 4 juin 1996 en application du Règlement du Conseil des ministres de la République de Bulgarie n° 118 du 30 mai 1996 a été ramenée à 4 pour cent à compter du 1er juillet 1997 conformément au calendrier prévu.